

Transports : des pistes pour réduire son impact

Promotion de l'usage du vélo, du télétravail, sectorisation des zones d'intervention des salariés... sont quelques-unes des pistes expérimentées par certains employeurs pour réduire l'impact des trajets de leurs salariés sur la route.

Selon l'Agence de transition écologique, plus d'un tiers des gaz à effet de serre (GES) de la France sont dus aux transports. Les activités du secteur engendrent des trajets du domicile au lieu de travail ou des déplacements pour visiter les personnes. « *C'est notre premier impact, devant les bâtiments* », indique Marc Pimpeterre, directeur général de l'Udaf 34. Même constat pour l'association Adages en région Occitanie, avec ses 1700 salariés. « *Leurs déplacements pour venir travailler constituent notre premier poste d'émission de GES* », souligne Isabelle Jeanjean, chargée de mission responsabilité sociétale des organisations (RSO). Comment réduire cet impact ?



© Udaf 34 / © Adages / © Aid'Aisne

Les déplacements travail-domicile constituent un poste important d'émission de GES. Aussi, les gestionnaires financent de plus en plus les mobilités douces, comme en témoignent Isabelle Jeanjean de l'Adages Occitanie, Marc Pimpeterre de l'Udaf 34 ou encore Solaya Douiti, d'Aid'Aisne.

FAVORISER LES MOBILITÉS DOUCES

Les établissements ont des leviers à leur disposition pour favoriser l'utilisation des mobilités douces. Elles peuvent organiser des achats groupés. L'association Adages offre à ses salariés des tarifs avantageux sur les vélos électriques et un forfait mobilité durable de 200 euros par personne. « *Nous l'avons initié pour ceux qui utilisent le vélo ou la trottinette plus de 50% du temps* », souligne Frédéric Hoibian, son directeur général. L'association d'aide à domicile Aid'Aisne indemnise, pour sa part, les frais kilométriques des déplacements à vélo et trottinette, au même niveau que la voiture. « *Cela a généré beaucoup de débats, mais finalement cette option a été validée par la représentation des salariés au CSE* », relate Solaya Douiti, son responsable RSO. Soutenir l'utilisation de vélos électriques passe aussi par l'apprentissage de leur entretien. Adages prépare le lancement d'ateliers de réparation de vélos. « *Si l'on sécurise les personnes, elles seront plus enclines à utiliser le vélo dans leur vie quotidienne, au-delà de leurs trajets domicile-travail* », fait valoir Isabelle Jeanjean.

Comment soutenir le covoiturage ? Par une mise en réseau avec les autres employeurs du territoire. L'Udaf 34 a ainsi signé un plan de déplacement mobilité employeur avec la métropole de Montpellier, les agglomérations de Sète et de Béziers. Le but est de croiser les informations sur la localisation des aires de covoiturage, des gares et les périmètres d'intervention des salariés de la même zone d'activité. Les zones à faibles émissions-mobilité en entrée de ville, qui interdisent les véhicules les plus vieux et polluants, complexifient les équations. Ces projets nécessitent des analyses poussées. « *Elles interrogent les prescripteurs sur les difficultés de déplacement, par exemple des personnes en zone rurale* », note Marc Pimpeterre.

Si finalement le covoiturage n'est pas toujours possible, les engagements pris avec les collectivités ouvrent la voie à des primes financières pour l'achat de vélos électriques.

PASSER À L'ÉLECTRIQUE ?

Pour verdir sa flotte de véhicules administratifs, Aid'Aisne a opté pour une dizaine de voitures hybrides, et pour l'ensemble de la structure, s'est dotée d'une flotte de vélos à assistance électrique et de trottinettes électriques. « *Nous souhaitons passer à l'électrique mais sommes contraints en raison de l'autonomie limitée de ces véhicules et les moyennes de kilomètres parcourus par les collaborateurs* », témoigne Solaya Douiti. Le coût des véhicules électriques est également prohibitif, mais Adages cherche à obtenir des tarifs avantageux en groupant son achat, avec un groupement pour l'insertion des personnes handicapées physiques (GIHP). « *Cette opération est en cours de déploiement et nous espérons pouvoir investir à court terme dans des véhicules urbains électriques et des bornes de recharge, grâce à l'expertise du GIHP* », explique Frédéric Hoibian.

Enfin, les organisations ont tout à gagner à réfléchir au télétravail et aux déplacements de leurs équipes. « *Nos 250 salariés font près de 400 000 kilomètres par an. Ils se déplacent surtout avec leurs propres véhicules*, indique Solaya Douiti d'Aid'Aisne. *Nous avons, dans le cadre de notre transformation managériale, sectorisé au maximum leurs zones d'intervention, afin de réduire leurs temps de trajet et, par là même, les coûts relatifs aux kilomètres parcourus et notre impact sur l'environnement.* »